

Affaire suivie par :  
R. Minier - Principal

Collège Camille CLAUDEL

Rue du stade – BP 7

33360 LATRESNE

Téléphone : 05.57.97.15.99

Mel : pr.0331620G@ac-bordeaux.fr

<https://clg-camille-claudel-latresne.fr>

## Note aux familles

### Lundi 4 septembre :

**Rentrée des élèves de 6° :** pour des raisons de sécurité, seuls les élèves seront accueillis par leurs professeurs principaux dans la cour de récréation. L'entrée des élèves se fera de 8h à 8h25. Les parents qui accompagnent devront déposer leurs enfants sur le parking après la salle des fêtes. Ils pourront, s'ils le souhaitent assister à la réunion d'information qui se déroulera de 8h30 à 9h45 en salle socioculturelle (entrée par le grand portail en face des escaliers).

Pour les externes, la sortie aura lieu à 12h.

Les élèves débiteront les cours de leur emploi du temps à 13h43, ils devront donc prévoir leur agenda ou leur cahier de texte et de quoi écrire.

Les élèves resteront au collège jusqu'à l'heure du départ soit 16h42, aucune sortie anticipée ne se fera le premier jour. Pour ceux qui prennent les transports, ils seront accompagnés jusqu'au parking et guidés vers leur bus. Pour les autres, la sortie se fera au niveau du portail en face de la gendarmerie.

**Les classes de sixième ne seront pas accueillies le mardi 5 septembre et ils reprendront les cours mercredi 6 au matin en fonction de leur emploi du temps distribué lundi.**

### Mardi 5 septembre :

**Accueil des 5°, 4° et 3°** de 8h25 à 10h30 par les professeurs principaux. Seuls les élèves sont autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement. Ils débiteront les cours selon leur emploi du temps à partir de 10h30.

**Par ailleurs, tous les élèves devront avoir mis à jour leur carnet de correspondance pour le mercredi 6 septembre (Photo, signature des parents et de l'élève (verso du carnet, règlement intérieur...) et informations sur la famille). Le carnet de correspondance est la carte d'identité scolaire, l'élève doit toujours être en possession d'un carnet à jour. Tout élève n'ayant pas son carnet à jour lundi 10 septembre sera considéré comme régime 1 jusqu'à régularisation.**

L'année dernière une carte de cantine a été remise par le collège aux élèves qu'ils devront présenter pour accéder au réfectoire. Cette carte est à conserver sur toute la scolarité (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>). En cas de perte, il faudra en racheter une nouvelle, moyennant une redevance de 5€. Pour les élèves entrant en classe 6<sup>ème</sup>, celle-ci leur sera remise le lundi 4 septembre 2023. Vous pouvez faire une copie du code barre pour la conserver en cas de perte (une copie à mettre sur le carnet de correspondance et une copie à garder à la maison).

Nous souhaitons à vos enfants une bonne rentrée et une belle année scolaire.

Le Principal  
Ronan-Minier

